

## CP - Élections législatives des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024

**Les élections législatives se dérouleront les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains.**

À cette occasion, la Ville de Colmar rappelle à ses habitants que le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale dispose que :

- Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.
- L'élection aura lieu à partir des listes électorales et des listes électorales consulaires extraites du Répertoire électoral unique telles qu'arrêtées à la date du 9 juin 2024.

Dès lors, les personnes qui ont procédé à leur inscription sur les listes électorales après le 9 juin 2024 ne pourront pas voter aux élections législatives.

Les électeurs ont désormais la possibilité de vérifier leur situation électorale et leur bureau de vote en ligne, via le site [service-public.fr](https://service-public.fr), rubrique « services en ligne et formulaires - demande d'inscription sur les listes électorales - vérifier votre inscription sur les listes ».

Enfin, pour celles et ceux qui souhaitent établir une procuration, la demande peut se faire en toute simplicité sur le site [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr).

### CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
[manon.lovasz@colmar.fr](mailto:manon.lovasz@colmar.fr)